

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 24 JANVIER 2013

L'ENSEMBLE CHAÎNE DES PUYS - FAILLE DE LIMAGNE CANDIDAT OFFICIEL DE LA FRANCE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

C'est jeudi 24 janvier 2013, que Mesdames Aurélie Filippetti et Delphine Batho, ministres de la Culture et de l'Ecologie, ont annoncé les deux dossiers que la France soumettra en 2013 au Centre patrimoine mondial :
la Chaîne des Puys - faille de Limagne et la Grotte Chauvet- Pont d'Arc

La visite de Madame Delphine Batho sur le site le 11 janvier dernier et son soutien confiant avait permis tous les espoirs. Le Gouvernement vient de les confirmer en décidant de suivre les préconisations du Comité des Biens français du patrimoine mondial, qui cette année encore s'est prononcé en faveur du dépôt des dossiers auprès du Centre du patrimoine mondial de

La Grotte Chauvet - Pont d'Arc, bien culturel
La Chaîne des Puys - faille de Limagne, bien naturel

L'ensemble Chaîne des Puys - faille de Limagne, haut-lieu géologique, dont un classement au titre des monuments naturels et des sites a reconnu la valeur esthétique au niveau national en 2000, est un site fondateur et d'importance mondiale pour la volcanologie et la tectonique. Rassemblant en un même lieu les principaux mécanismes qui façonnent les continents, c'est une formidable encyclopédie du volcanisme et des processus géologiques qui retracent l'histoire de la Terre.

Une candidature portée par la mobilisation de tous

Cette décision nationale, qui n'est qu'une étape dans le cadre du long processus de reconnaissance internationale, est néanmoins décisive et Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil général du Puy-de-Dôme et initiateur de cette candidature qu'il porte depuis plus de 5 ans, a tenu « à remercier les habitants et les 41 000 personnes qui ont signé la liste de soutien, mais aussi les personnalités scientifiques et politiques, et bien sûr les entreprises auvergnates qui se sont pleinement engagées dans ce grand projet de territoire à travers la mise en place d'une fondation pour la protection et la valorisation du site ». Le Conseil général du Puy-de-Dôme et tous les partenaires de cette candidature, au premier rang desquels le Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et les Universités clermontoises, se réjouissent également de voir saluée l'importance du travail scientifique, des efforts de gestion, et de la mobilisation collective autour de ce projet d'envergure qui a rassemblé 467 communes sur les 470 que compte le département du Puy-de-Dôme.

Des enjeux de long terme pour tout un territoire

En entreprenant cette démarche, le Conseil général et ses partenaires institutionnels (Conseil régional d'Auvergne, PNRVA, services déconcentrés de l'Etat en région) en attendaient différents effets que ce soit en termes de protection du site ; de notoriété du territoire ; de développement local ou de rayonnement scientifique. Concrètement, cela signifie :

- La mise en place du premier plan de gestion concerté pour ce site naturel, qui était jusqu'à présent protégé par des mesures réglementaires mais non pensé et géré dans une perspective globale et multipartenariale ;
- La préservation de sa lisibilité grâce à un soutien collectif, à des activités traditionnelles telles que les estives qui permettent le maintien de paysages ouverts et la lutte contre leur banalisation ;
- Des retombées attendues sur la fréquentation touristique qui devront être accompagnées pour un développement durable et responsable bénéficiant à l'ensemble du département, voire au-delà ;
- La poursuite de la recherche menée sur cet ensemble géologique et la diffusion de ce savoir auprès du grand public.

Et maintenant...

18 mois d'évaluation internationale s'ouvrent à présent avant la décision du Comité du patrimoine mondial à l'été 2014. Cette période verra la poursuite de la sensibilisation et de la mise en œuvre concertée du plan de gestion

qui sera présenté lors de nombreuses réunions publiques, ainsi que la poursuite du travail scientifique à l'échelle internationale.

A l'automne 2013 aura lieu l'accueil d'une délégation d'experts mandatés par l'UNESCO pour évaluer le bien-fondé de cette candidature. Dans ce cadre, un colloque international sur la gestion patrimoniale des sites naturels habités se tiendra du 11 au 13 septembre 2013 à Clermont-Ferrand, organisé par le Conseil général du Puy-de-Dôme en partenariat avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

L'ensemble Chaîne des Puys - faille de Limagne pourrait ainsi devenir le premier bien naturel inscrit en France hexagonale, puisque les trois sites figurant aujourd'hui sur la Liste du patrimoine mondial sont tous insulaires (Lagons de Nouvelle Calédonie, Golfe de Porto en Corse et Cirques, remparts et pitons de l'île de la Réunion).

Toute l'actualité du projet est disponible sur :

Le site Internet de la candidature www.chainedespuys-failledelimagne.com ;

La page Facebook [Pour que la Chaîne des Puys soit reconnue patrimoine mondial de l'UNESCO](#) ;
et dans les différentes éditions des médias puydômois qui se sont associés à la démarche de protection et de valorisation de notre patrimoine naturel.

Contacts presse :

À Clermont-Ferrand : Rachel Corre – Conseil général du Puy-de-Dôme

Tél : 04 73 42 24 84 – 06 75 07 80 38 – rachel.corre@cg63.fr

À Paris : Emma de Linières - À faire, à suivre

Tél : 06 09 76 80 93 – edl@rp-afairesuivre.com

